



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 13/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 15	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
Nombre de suffrages : 17	
<u>Date de convocation</u> 07/10/2025	<u>Procuration(s) :</u> M. GINÉ Elios donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
<u>Date d'affichage</u> 07/10/2025	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. SOUCHE Pascal
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. DOHA Médard

Numéro interne de l'acte : 2025-58

Objet : RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE CRUSSOL (CCRC)

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 18 septembre 2025, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le rapport d'activités 2024 du service assainissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;
VU la délibération du Conseil communautaire n°2025-096 en date du 18 septembre 2025 approuvant le rapport d'activités 2024 du service assainissement

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes Rhône Crussol doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités.

Le Conseil Municipal,
Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : de prendre acte de la transmission du rapport d'activités 2024 du service assainissement de la Communauté de communes Rhône Crussol.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. DOHA Médard



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

